

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21138732

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

13 NOV. 2021

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0453 446 690**

Nom

(en entier) : **DECOJARDIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **7387 Honnelles (ex-Montignies-sur-Roc), rue Basse Boulogne, 1B**

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Divers

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le vingt-neuf octobre

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « DECOJARDIN », ayant son siège à 7387 Honnelles (ex-Montignies-sur-Roc), rue Basse Boulogne, 1B, inscrite au Registre des Personnes Morales (Mons-Charleroi – Division Mons) sous le numéro d'entreprise 0453.446.690.

La société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Pierre WUILQUOT, à Elouges, publié par extrait aux Annexes du Moniteur belge du onze octobre mil neuf cent nonante-quatre suivant sous le numéro 1994-10-11/090.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal dressé par Maître Jean-Charles DASSELEER, Notaire à la résidence de Boussu, le treize décembre deux mille treize, publié par extrait aux Annexes du Moniteur belge du vingt décembre deux mille treize sous le numéro 13307994.

BUREAU

La séance est ouverte à quatorze heures vingt-sept minutes sous la présidence de Monsieur Domain, Franz, ci-après mieux qualifié.

Le président exercera également le rôle de secrétaire et de scrutateur.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

Le Président expose ce qui suit :

I. Composition de l'Assemblée

L'Assemblée se compose des actionnaires suivants dont les nom, prénoms, lieu, date de naissance et le domicile, ainsi que le nombre d'actions dont ils se déclarent propriétaires sont mentionnés ci-après :

1°) Monsieur Domain, Franz Michel, né à Baudour, le vingt mai mil neuf cent soixante-sept, (...), divorcé non remarié, domicilié à 7370 Dour, Chemin des Croix, 8.

Déclarant être usufruitier des trois mille six cent septante (3.670) actions.

2°) Madame Domain, Lucie Daisy Fanny Ginette, née à Mons, le seize novembre mil neuf cent nonante-trois, (...), célibataire, domiciliée à 7370 Dour, Chemin de Wasmes, 10.

Déclarant être nu-propriétaire de mille huit cent trente-cinq (1.835) actions.

3°) Madame Domain, Kathia Caroline Nathalie Dominique, née à Mons, le vingt-quatre octobre mil neuf cent nonante-huit, (...), célibataire, domiciliée à 7000 Mons, Boulevard Albert Elisabeth, 87, boîte 4.2.

Déclarant être nu-propriétaire de mille huit cent trente-cinq (1.835) actions.

Total : trois mille six cent septante (3.670) actions représentant l'intégralité du Capital.

II. Ordre du jour

L'Assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

1. Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement.

2. Démission.

3. Ratification d'un prêt de trois cent dix-huit mille cent cinquante-deux euros et quinze cents (318.152,15EUR), avec un intérêt annuel au taux légal, fait par Monsieur Domain Franz, administrateur et actionnaire.

4. Pouvoirs en matière administrative à l'organe d'administration et au notaire.

5. Réunion du Conseil d'Administration – Démission, décharge et nomination.

III. Convocations et quorum

Le Président déclare également que :

-Il résulte de la liste de présence constatée ci-avant que tous les actionnaires sont présents et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de justifier la convocation.

-Les administrateurs et l'administrateur-délégué de la société sont présents à la présente assemblée générale sans que les formalités relatives à la convocation aient dû être accomplies, à savoir :

- Monsieur Domain, Franz Michel, ci-avant qualifié, administrateur ;

- Madame Verzele, Eveline Paule, née à Kortrijk, le vingt-six août mil neuf cent soixante-trois, (...), domiciliée à 7000 Mons, Boulevard Albert-Elisabeth, numéro 87 boîte 4.2, administrateur et administrateur-délégué ;

- Madame Domain, Lucie Daisy Fanny Ginette, ci-avant qualifiée, administrateur ;

- Madame Domain, Kathia Caroline Nathalie Dominique, ci-avant qualifiée, administrateur ;

-Le capital est fixé à quatre cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et cinquante cents (454.983,50EUR), représenté par trois mille six cent septante (3.670) actions, sans désignation de valeur nominale.

-L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une modification des statuts que lorsque les actionnaires présents ou représentés représentent au moins la moitié du nombre total d'actions émises et une modification n'est adoptée que si elle a réuni trois quarts des voix, sans qu'il soit tenu compte des abstentions dans le numérateur ou dans le dénominateur.

-Ce quorum de présence est atteint.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cet exposé du président est reconnu exact par l'Assemblée.

L'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle est valablement composée et qu'elle est par conséquent apte à délibérer et statuer sur les sujets de l'ordre du jour.

Aucun commissaire-réviseur n'a été désigné.

DÉLIBÉRATIONS ET RÉSOLUTIONS

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

1.Première résolution : Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations

En application de l'article 39, §1er, alinéa 1 et 3 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, l'Assemblée décide d'adapter les statuts aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de conserver la forme légale de la société anonyme (en abrégé SA).

Une assemblée générale extraordinaire sera tenue ultérieurement, avant le trente et un décembre deux mille vingt-trois, devant Notaire.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour désigner le Notaire chargé de dresser le procès-verbal.

Vote

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

2.Deuxième résolution : Démission et décharge

3.1. L'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de :

- Madame Verzele, Eveline Paule, (...), domiciliée à 7000 Mons, Boulevard Albert-Elisabeth, numéro 87 boîte 4.2.

L'assemblée déclare lui donner décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur et de son mandat d'administrateur-délégué jusqu'à ce jour, soit le vingt-neuf octobre deux mille vingt et un.

3.2. L'assemblée générale décide de maintenir le nombre d'administrateurs à trois.

Vote

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

3.Troisième résolution : Ratification d'un prêt de trois cent dix-huit mille cent cinquante-deux euros et quinze cents (318.152,15EUR), avec un intérêt annuel au taux légal, fait par Monsieur Domain Franz, administrateur et actionnaire.

L'Assemblée ratifie un prêt de trois cent dix-huit mille cent cinquante-deux euros et quinze cents (318.152,15EUR), avec un intérêt annuel au taux légal, fait par Monsieur Domain Franz, administrateur et actionnaire, en vue d'apurer le compte courant de Madame Verzele Evelyne.

L'assemblée donnera instruction à l'expert-comptable pour passer les écritures en vue de clôturer le compte courant de Madame Verzele Evelyne et en vue d'inscrire ce prêt au compte courant de Monsieur Domain Franz.

Vote

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

4.Quatrième résolution : Pouvoirs en matière administrative

L'Assemblée confère tous pouvoirs :

- à chaque administrateur agissant seul, avec faculté de se substituer, aux fins d'effectuer les démarches administratives subséquentes à la présente assemblée ;

- au notaire Mathieu DURANT, à 7330 Saint-Ghislain, pour le dépôt du présent acte sous signature privée.

A ces fins, chaque mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Vote

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

5.Conseil d'administration

Le conseil d'administration, immédiatement réuni et composé des administrateurs, a décidé, à l'unanimité de ses membres, de nommer en qualité d'administrateur-délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur : Monsieur Domain, Franz Michel, né à Baudour, le vingt mai mil neuf cent soixante-sept, divorcé non remarié, domicilié à 7370 Dour, Chemin des Croix, 8, ici présent et qui accepte.

Son mandat d'administrateur délégué sera exercé à titre non rémunéré, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Verzele Eveline.

CLOTURE

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

L'Assemblée est clôturée à quatorze heures trente-sept minutes.

DONT PROCES VERBAL,

Fait et passé à 7330 Saint-Ghislain, en l'Etude du Notaire Mathieu DURANT, Avenue de l'Enseignement, 12.

Date et lieu que dessus.

Chaque soussigné signé le présent procès-verbal.

Suivent les signatures

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME